

LES AVANTAGES DE LA CONDUITE ACCOMPAGNEE ET SUPERVISEE

Conduite Accompagnée : le principe

- **Plus d'expérience et moins d'accidents**

Lorsque l'on choisit une formation traditionnelle, seules 20 heures de conduite sont obligatoires pour pouvoir passer le permis. Avec la conduite accompagnée en plus de ces 20 heures de conduite, les jeunes apprentis doivent parcourir au moins 3000 kms sur toute la durée de leur formation (qui est au minimum d'un an). Pendant cette année de conduite accompagnée l'élève pourra conduire assez souvent pour être préparé à affronter toute sorte de situations au volant.

- **Augmenter ses chances de réussir l'examen du permis**

Choisir la conduite accompagnée, c'est augmenter ses chances de réussir l'examen du premier coup. Effectivement, le taux de réussite après la conduite accompagnée est de 80% contre 55% avec une formation classique.

- **Une période probatoire plus courte**

Lors de l'obtention du permis, l'on dispose uniquement de 6 points, afin de parvenir à 12 points, il est nécessaire de ne pas commettre d'infraction menant à un retrait de point pendant toute la durée du permis probatoire.

En ayant suivi une formation classique, la période probatoire du permis est de 3 ans (pendant laquelle l'on gagne 2 points par année passée sans commettre d'infraction).

Tandis qu'avec la conduite accompagnée, la période probatoire passe à 2 ans (pendant laquelle l'on gagne 3 points par année passée sans commettre d'infraction).

- **Un coût moins élevé**

En moyenne, la conduite accompagnée coûte moins chère que la formation traditionnelle. La principale différence entre les deux prix vient du nombre d'heures de conduite supplémentaires (en plus des 20 heures obligatoires) dont l'élève aura besoin pour être prêt le jour de l'examen. Les élèves faisant la conduite accompagnée, n'en ont généralement pas besoin puisqu'ils peuvent conduire avec leurs accompagnateurs en dehors de ces heures.

- **Une assurance moins chère**

En plus de réduire le prix de la formation, le fait de choisir la conduite accompagnée réduit aussi le prix de l'assurance du jeune conducteur. Une assurance « auto jeune conducteur » coûte généralement plus cher que celle d'un conducteur chevronné. Les assureurs proposent de meilleurs tarifs aux conducteurs au volant ayant choisis la conduite accompagnée, puisqu'ils ont plus d'expérience au volant et risquent donc moins d'accidents.

De plus la surprime imposée au « jeune conducteur » est réduite de 50% la première année, puis de 25% la deuxième. Elle disparaît lors de la troisième, si le conducteur n'a eu aucun accident.

- **Un apprentissage plus agréable**

L'apprentissage avec la conduite accompagnée est souvent plus apaisant pour l'élève. La présence de l'accompagnateur, qui le plus souvent, est un membre de la famille ou un ami, rassure l'élève et lui permet d'apprendre à conduire plus sereinement. Le fait de conduire régulièrement pendant un an (voir plus) permet également à l'élève d'avoir plus de confiance. Ainsi après l'obtention de son permis, le jeune conducteur, sera généralement plus à l'aise quand il se retrouvera seul sur la route.

Cette année de conduite permet, bien entendu, à l'élève d'apprendre à conduire. Mais elle peut également permettre à l'accompagnateur d'améliorer sa propre conduite, d'une certaine façon ce sont les jeunes qui réapprennent la conduite à leurs parents. De plus, le fait de pouvoir commencer dès 15 ans, permet d'apprendre plus facilement. En effet plus on prend de l'âge, plus l'apprentissage est long et difficile

CONDUITE SUPERVISEE : LE PRINCIPE

Pour renforcer sa formation à la conduite ou ne pas perdre la main après un échec au permis de conduire, la conduite supervisée est un type d'apprentissage qui se rapproche de la conduite accompagnée. Toutefois elle concerne les personnes de plus de 18 ans. La formation en conduite supervisée d'une voiture, sert à améliorer sa conduite avant de passer le permis B. Elle est possible :

- Soit après la phase de formation initiale, après l'obtention du code de la route
- Soit après un échec à l'épreuve de conduite du permis de conduire

A QUI S'ADRESSE LA CONDUITE SUPERVISEE ?

A toutes personnes âgées d'au moins 18 ans, qui ont obtenu une autorisation de l'assureur du véhicule utilisé.

Les candidats peuvent soit opter pour la formation en conduite supervisée lors de leur inscription dans une auto-école, soit s'y inscrire en cours de formation ou après un échec à l'examen du permis de conduire.

Tout comme pour la conduite accompagnée, le ou les accompagnateurs :

- Doivent être titulaires du permis B depuis au moins 5 ans de façon continue
- Ne doivent pas avoir été condamnés à des délits routiers
- Doivent obtenir l'accord de leur assureur
- Doivent être mentionnés dans le contrat signé avec l'auto-école.

Dans cette formule, le candidat doit parcourir une distance de 1000 kilomètres minimum (contre 1 an et 3000 kilomètres pour la conduite accompagnée).

Apprentissage anticipé de la conduite

Avec l'AAC, je ne prépare pas seulement les épreuves du permis de conduire.

J'approfondis avec mon enseignant, les comportements qui me permettent de mieux prévoir les situations à risque. J'apprends à mon rythme avec l'aide d'un accompagnateur qui me connaît bien et qui me permet d'acquérir une très forte expérience.

Dès 15 ans je peux choisir la conduite accompagnée

2 phases :

- une période de formation initiale
- Période de conduite accompagnée

Avant de pouvoir conduire avec un accompagnateur, la formation initiale comprend:

- une évaluation préalable (1h00)
- une formation théorique pour la préparation à l'épreuve théorique générale (code)
- une formation pratique (cours de conduite) de 20h00 minimum (13 h en boîte auto)
- une fois le code obtenu et le niveau de conduite jugé satisfaisant par l'enseignant, celui-ci délivre une attestation de fin de formation initiale.

Cette attestation est consignée dans le livret d'apprentissage numérique . Elle est aussi remise à la compagnie d'assurance car elle est indispensable pour commencer la conduite accompagnée.

La phase de conduite accompagnée débute par un rendez-vous préalable d'une durée minimale de 2h00.

Il réunit l'élève, installé au poste de conduite, l'enseignant à ses côtés et l'accompagnateur assis à l'arrière, afin de réaliser « le passage de relais » entre l'enseignant de la conduite et l'accompagnateur.

À la fin de cette séance, un guide est remis à l'accompagnateur ,dans lequel il trouvera les informations utiles à la formation du futur conducteur.

Cette phase de conduite dure un an au minimum, sur 3000 km au moins, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateurs.

Au cours de cette phase, 2 rendez-vous pédagogiques obligatoires de 3h00 sont effectués.

La conduite supervisée

Une forte acquisition d'expérience et de confiance en soi dans un délai court

Une formation complète avec l'aide d'un enseignant et d'un accompagnateur qu'on connaît bien. **Un choix que l'on peut faire à tout moment.**

Dès 18 ans je peux choisir la conduite supervisée

Inscrit dans une école de conduite, j'ai la possibilité de compléter ma formation initiale par une phase de conduite supervisée me permettant d'acquérir davantage d'expérience afin de passer ensuite l'épreuve pratique dans des conditions sereines. Comme pour la conduite accompagnée, je dois au préalable avoir réussi l'épreuve du code et avoir suivi au moins 20 h de conduite en école de conduite (13 h en boîte auto).

A la fin de la formation initiale, c'est l'enseignant qui m'autorise à opter pour la conduite supervisée en fonction de mes compétences et de mes comportements.

Avant de partir en conduite supervisée avec un accompagnateur, je dois faire un rendez-vous préalable d'une durée minimale de 2h00. Le rendez-vous préalable consiste en une séquence de conduite sur un véhicule de l'établissement. Il réunit l'élève, installé au poste de conduite l'enseignant à ses côtés et l'accompagnateur assis à l'arrière, afin de réaliser « le passage de relais » entre l'enseignant de la conduite et l'accompagnateur.

A la fin de cette séance, un guide est remis à l'accompagnateur dans lequel il trouvera les informations utiles à la formation du futur conducteur.

Pendant toute la période de conduite supervisée, je ne franchis pas les frontières françaises ; mon véhicule est équipé de 2 rétroviseurs latéraux (l'accompagnateur peut ajouter un 2nd rétroviseur droit et un 2nd rétroviseur central pour mieux voir vers l'arrière ; j'ajoute le disque conduite accompagnée).

! les avantages de la formation B super visé

la conduite supervisée réalisée avec un accompagnateur peut être bénéfique pour les élèves ayant rencontré des difficultés au début de l'apprentissage

1* plus de confiance et d'expérience avant le passage à l'examen

la conduite supervisée permet aux candidats de plus de 18 ans d'acquérir une expérience complémentaire de conduite et la confiance au volant avant le passage de l'épreuve pratique ou bien après un échec à l'examen.

ELLE peut-être conseillé aux élèves qui n'ont pas forcément confiance en eux et qui souhaitent emmagasiner le maximum d'expérience avant l'épreuve

2* une expérience de conduite à moindre coût pour compléter sa formation initiale

hé la conduite supervisée permet d'acquérir plus. Hé mode d'apprentissage est particulier ceux dont le coût de la formation pour atteindre le niveau requis à l'examen serait trop important.

3* une meilleure réussite à l'examen du permis de conduire

la conduite supervisée permet sensiblement d'augmenter ses chances de réussite à l'épreuve

Tous les critères relatifs à la valorisation de la formation AAC / CS / Post Permis figurent sur notre site : **adresse de votre site web**

Des liens vers notre page internet sont à disposition pour renseigner les élèves :

Valorisation de la formation AAC

<https://public.codesrousseau.fr/permis-de-conduire/permis-voiture-permis-b/conduite-accompagnee/>

Valorisation de la formation CS

<https://public.codesrousseau.fr/permis-de-conduire/permis-voiture-permis-b/conduite-supervisee/>

Valorisation de la formation Post Permis

<https://public.codesrousseau.fr/conseils-pratiques/466-la-formation-complementaire-au-permis-plus-de-points-plus-vite.html>

Nous mettons à la disposition des élèves des prospectus à l'accueil comme les notices AAC & CS pour valoriser et informer ces apprentissages.

Tu doutes encore ? !



POURQUOI CHOISIR

LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

1. Tu acquies une **solide expérience** de la conduite et tu gagnes en confiance.
2. Tu as plus de chances de **réussir l'examen** du premier coup (environ 20 % de plus).
3. La **période probatoire est réduite à 2 ans** (au lieu de 3).
4. Tu bénéficies de **tarifs préférentiels** sur ton assurance jeune conducteur.
5. Tu peux **conduire une voiturette** avec ton AFE sans avoir à suivre la formation permis AM.

Demande aussi le guide destiné à ton accompagnateur !



codesrousseau.fr

QUE DU



BONUS !

Une formation complète !

Tu bénéficies d'une formation sérieuse et tu es bien entouré(e) par ton école de conduite et tes accompagnateurs.

Pas de stress !

La réussite est à la clé ! Avec 3 000 km sous la pédale, tu passes l'épreuve plus détendu(e), tu as donc plus de chances d'avoir le permis au premier passage !

Tu dépenses moins !

Comparé à une formation classique, le prix total de la formation est souvent moins élevé, et chez certains assureurs, la surprime demandée aux conducteurs novices peut être diminuée de moitié.

Ref. 20103005-MAC-3613



**CODES
ROUSSEAU**
-O-

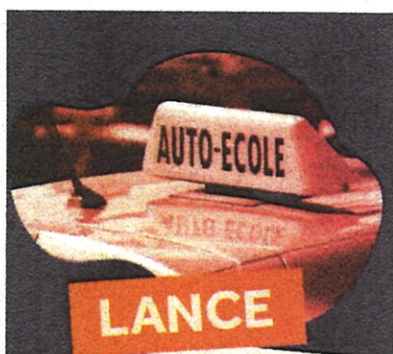
**CODES
ROUSSEAU**
-O-

A A C

**CONDUITE ACCOMPAGNÉE
SUCCÈS ASSURÉ !**



Notice d'Information



LANCE TOI !

Conditions d'inscription

Pour t'inscrire à l'apprentissage anticipé de la conduite, tu dois :

- avoir au moins 15 ans,
- avoir l'accord de tes parents et de l'assureur du ou des véhicules,
- être titulaire de l'ASSR 2^e niveau ou de l'ASR.

Ton accompagnateur doit être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans consécutifs et ne jamais avoir commis de délit routier.

Il peut être un de tes parents, un membre de la famille, un tuteur, un ami... Il peut y avoir plusieurs accompagnateurs en accord avec l'assureur.

L'extension de garantie est indispensable pour le(s) véhicule(s).

Attention ! La conduite accompagnée est interdite hors du territoire national.

Évaluation et formation initiale

D'abord, tu passeras une évaluation pour estimer le nombre d'heures de conduite dont tu auras besoin (20 h minimum sur boîte manuelle, 13 h sur boîte automatique), puis tu commenceras ton apprentissage avec le formateur. En même temps, tu prépareras l'examen du Code.



FORME TOI !

Rendez-vous obligatoires

Au début, tu devras participer, avec au moins un accompagnateur et ton moniteur, au **rendez-vous préalable de 2 heures à l'auto-école**. L'enseignant te donnera des conseils et un guide sera remis à ton accompagnateur.

Deux **rendez-vous pédagogiques** sont prévus au cours de l'apprentissage, toujours avec ton accompagnateur et ton moniteur. Le 1^{er} a lieu au bout de 4 à 6 mois de conduite accompagnée, le 2^e à la fin. Ces rendez-vous comportent chacun une partie théorique de 2 heures et une partie pratique d'une heure.

PERFECTIONNE TOI !



Et après ?

Si tu as obtenu ton Code (EIG) et réussi le bilan de compétences, l'enseignant te remettra l'**Attestation de Fin de Formation Initiale (AFFI)**. Pendant la conduite accompagnée, tu auras entre **1 et 3 ans** pour conduire au minimum 3 000 km. Tu renseigneras régulièrement tes trajets dans **Codes Rousseau Éleve** (ton livret d'apprentissage numérique) que tu devras pouvoir présenter obligatoirement en cas de contrôle routier.



N'oublie pas d'apposer le disque « conduite accompagnée » à l'arrière de ton véhicule quand tu conduiras.

Nom : DYN CONDUITE
Adresse : 13 AVENUE DE LA DIGUE RONJON
Code postal : 97300
N° SIRET : 83490321300017

N° d'agrément : E1497300050
Téléphone : 0594.38.80.85
Mail : dynconduite@gmail.com
Site web : dynconduite.com

Tu doutes encore ?!



POURQUOI CHOISIR

LA CONDUITE
SUPERVISÉE ?

- 1 - Tu vas acquérir un **maximum d'expérience et de confiance** au volant avant l'examen !
- 2 - Si tu as déjà échoué au permis, tu vas continuer à **progresser à ton rythme**.
- 3 - Comparé à la filière traditionnelle, le coût total de la formation est **souvent moins élevé** pour l'apprenti conducteur.

Demande aussi le guide
destiné à ton accompagnateur !



codesrousseau.fr

QUE DU



BONUS !

Une formation complète !

Tu bénéficies d'une formation sérieuse et tu es bien entouré(e) par ton école de conduite et tes accompagnateurs.

Pas de stress !

La réussite est à la clé !
Tu passes l'épreuve plus détendu(e) !

Tu fais des économies !

Si tu as échoué une première fois à l'épreuve pratique, tu vas continuer à consolider tes acquis à moindre coût.



CODES
ROUSSEAU



CONDUITE SUPERVISÉE

SUCCÈS ASSURÉ !



Notice
d'information

CODES
ROUSSEAU



LANCE

TOI !

A tout moment, tu peux choisir la conduite supervisée : dès le début de ta formation, ou si tu es déjà en formation classique ou en conduite accompagnée.

Conditions d'inscription

- Pour t'inscrire à la conduite supervisée, tu dois :
- avoir au moins **18 ans** (dans l'attente d'une évolution réglementaire abaissant l'âge à 17 ans)
 - avoir réussi le code (ETG) et obtenu l'attestation de fin de formation initiale (AFFI).
 - avoir l'accord de l'assureur du ou des véhicules.
 - avoir participé au rendez-vous préalable.

Ton accompagnateur doit être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans consécutifs et ne jamais avoir commis de délit routier. Il peut être un de tes parents, un membre de la famille, un tuteur, un ami... Tu peux avoir plusieurs accompagnateurs en accord avec l'assureur.

Évaluation
et formation initiale

Quelle que soit la formation choisie, tu passeras une évaluation pour estimer le nombre d'heures de conduite dont tu auras besoin (20 h minimum sur boîte manuelle, 13 h sur boîte automatique), puis tu commenceras ton apprentissage avec le formateur.



FORME
TOI !

Rendez-vous préalable

Au début de la conduite supervisée, tu devras participer, avec ton accompagnateur, à un rendez-vous préalable d'une durée minimum de 2 h, en voiture, avec un moniteur auto-école. L'enseignant vous donnera des conseils et un guide sera remis à ton accompagnateur. Ce rendez-vous préalable est obligatoire.

PERFECTIONNE
TOI !



Bon à savoir

Tu devras :

- conduire sur le réseau routier et autoroutier du territoire national, à différents moments du jour et de la nuit et par diverses conditions météorologiques.
- pouvoir présenter obligatoirement ton livret d'apprentissage numérique en cas de contrôle routier.
- toujours être détenteur du document d'extension de garantie de ton assurance.
- utiliser un véhicule équipé de 2 rétroviseurs latéraux.
- apposer le disque "conduite accompagnée" à l'arrière de ton véhicule quand tu conduis.
- ne pas dépasser les vitesses maximales autorisées applicables aux conducteurs novices.

A la différence de la conduite accompagnée, la conduite supervisée ne permet pas de réduire la durée probatoire du permis de conduire qui reste de 3 ans avec cette formation.

Nom : DYN CONDUITE
Adresse : 13 AVENUE DE LA DIGUE RONJON
Code postal : 97300
N° SIRET : 83490321300017

N° d'agrément : E1497300050
Téléphone : 0594.38.80.85
Mail : dynconduite@gmail.com
Site web : dynconduite.com